



Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises
57, boulevard des Invalides – 75007 Paris – tel 01 53 69 31 85 - michel.doucin@diplomatie.gouv.fr

Auteurs :
Michel Doucin, Ambassadeur

**Etude des politiques volontaristes
menées par les Etats
en matière de
Responsabilité sociale des entreprises
dans 17 pays européens
(UE 16+ Norvège)**

Version 3 mai 2010

A compléter/ To be completed

Etude qui s'est appuyée sur le rapport sur la Responsabilité sociale des entreprises- Politiques publiques nationales dans l'Union Européenne de la Commission européenne (Septembre 2007), et des issues informations de différents rapports nationaux et sites Internet officiels

Table des matières :

Introduction

I. Synthèse des principales initiatives menées dans chaque pays

1. Allemagne
2. Autriche
3. Belgique
4. Danemark
5. Espagne
6. Finlande
7. France
8. Grèce
9. Hongrie
10. Irlande
11. Italie
12. Luxembourg
13. Norvège
14. Pays-Bas
15. Portugal
16. Royaume-Uni
17. Suède

II. Principaux points de convergence

1. Le management du secteur public en tant qu'exemple de responsabilité sociale et environnementale assumée
2. La régulation de la sincérité et de la lisibilité de l'information donnée par les entreprises à leurs actionnaires et clients
3. La définition de priorités thématiques
4. L'organisation des échanges entre les différentes « parties prenantes » de la RSE
5. La définition d'orientations globales prenant la forme de « stratégies nationales »

Introduction

Longtemps a prévalu l'idée que la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) était du seul ressort des acteurs économiques privés puisque ce concept rassemblait l'ensemble des initiatives que ces derniers prennent dans les champs du social, de l'environnement, de la gouvernance économique et des droits de l'Homme, volontairement, c'est-à-dire une fois qu'ils ont accompli les obligations qui leur sont imposées par la loi des pays où ils interviennent.

Il existait certes des accords internationaux relatifs à la RSE dans lesquels les Etats jouaient un rôle important : Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales assortis d'un mécanisme de vérification-médiation, les Points de Contact Nationaux ; Déclaration de l'OIT sur les multinationales ; Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme issus d'une initiative des gouvernements des Etats-Unis et de la Grande Bretagne ; Processus de Kimberley assorti d'un Conseil intergouvernemental de près de 80 membres; Initiative pour la Transparence des Industries Extractives dont les organes de gestion sont tripartites et incluent des Etats, etc...

Mais la plupart des textes, y compris européens, insistait sur la dimension « volontaire » des initiatives de RSE, les seules contraintes pouvant provenir de la pression de « parties prenantes » nombreuses (actionnaires, salariés, clients, fournisseurs, sous-traitants, « communautés » impactées, ONG de défense de droits, etc.) mais dont ne faisaient pas partie les Etats.

Depuis le début du XXIe siècle, une première fissure est apparue dans cette vision privatiste avec l'apparition d'arrêts de justice interprétant de façon renouvelée des lois nationales : ainsi, aux Etats-Unis, le sens donné par de hautes juridictions à la notion de « loi des Nations » figurant dans l'Alien Claim Tort Act de 1789, insinue-t-il l'idée que l'Etat ne définit pas toujours des règles s'appliquant de façon si simple qu'il serait si aisé de distinguer ce qui est « obligatoire » de ce qui ressortit du « volontaire » car elles doivent être comprises au regard de principes fondamentaux de type coutumier. Il s'est ainsi avéré que, dans les pays à « faible gouvernance », le respect de la loi locale pouvait s'avérer très insuffisant pour se protéger d'éventuels recours de « parties prenantes » reprochant aux entreprises de violer de ces principes fondamentaux. D'où l'importance soudainement redécouverte d'un dialogue avec les Etats, auteurs des lois, pour bien comprendre ces dernières, leurs limites et se prémunir d'un « risque juridique » dont on prend de plus en plus conscience.

Une seconde fissure est issue de la financiarisation de l'économie mondiale, assortie de l'éclatement de bulles successives, qui a fait monter l'exigence d'une plus grande transparence de la gestion des entreprises dont les capitaux étaient accessibles sur les marchés boursiers. Ceux-ci avaient certes été, pour la plupart, privatisés dès les années 1980, mais un besoin de contrôle public accru s'est traduit par le développement d'autorités dictant des règles assorties de sanctions, dans lesquelles les Etats jouent un rôle important.

Parallèlement, dans les pays à tradition keynésienne, les réformes successives des Etats se traduisent par deux orientations : le rôle « exemplaire » des institutions publiques en matière de RSE est souligné, ce qui se traduit par l'élaboration de règles exerçant des effets indirects sur le secteur économique marchand : lois relatives aux marchés publics,

aux fonds d'intervention dans l'économie et aux fonds de pension, transparence des pratiques environnementales et sociales des entreprises publiques, etc. Deuxièmement, s'envisageant désormais comme des pédagogues modernisateurs de l'économie, les gouvernements de ces pays organisent de nombreux « fora » et colloques pour la diffusion des concepts de RSE, patronnent la création de prix et labels et s'engagent dans des accords avec les organisations d'employeurs.

La présente étude s'efforce, reprenant et prolongeant des travaux réalisés par la Commission européenne en 2007, de faire un point sur cette relation entre acteurs économiques privés et Etats, dans près de la moitié des pays européens. N'ont été retenus que ceux qui communiquent le plus sur des initiatives qu'ils présentent de plus en plus comme des « politiques » ou des « stratégies ».

Cette étude est, assurément, incomplète et ses auteurs veilleront à l'améliorer au fur et à mesure de l'accès à de nouvelles sources d'information.

I. Synthèse des principales initiatives menées dans chaque pays

1. Allemagne

- 1999 : Le gouvernement fédéral lance un programme PPP visant à renforcer les actions concertées de la coopération officielle au développement et des entreprises privées. L'objectif est de couvrir les risques et coûts spécifiques qui empêcheraient la réalisation de projets intéressants en termes de politique de développement.
- 2000 : Création d'Ecosense, le forum de développement durable pour les entreprises allemandes, plus grand forum dédié à la RSE et au développement durable en Allemagne. Il est mené par le monde de l'entreprise lui-même afin de développer la RSE dans les stratégies des entreprises.
- Janvier 2000 : Loi du Bundestag dans la cadre de la révision du régime des retraites, établissant des mesures de régulation de la transparence sur le plan éthique, environnemental et social. Les fonds de pension privés doivent ainsi remplir des critères précis pour être certifiés et obtenir des réductions fiscales.
- Novembre 2000 : Le gouvernement fédéral et les entreprises signent un accord contenant un engagement volontaire de l'industrie pour la période contractuelle de Kyoto jusqu'en 2012 et mentionnant tous les gaz de la convention de Kyoto avec des seuils d'émissions encore plus ambitieux dans certains cas.
- 2001 : Le gouvernement fédéral lance l'initiative «Nouvelle qualité du travail» (INQA), coordonnée par l'Institut fédéral pour la santé et la sécurité au travail. L'INQA rassemble les partenaires sociaux, les fonds de sécurité sociale, les Länder, le gouvernement fédéral et des entreprises.
- Août 2001 : Nouvelles mesures de régulation des fonds de pension avec, le cas échéant, obligation de faire un rapport annuel sur les investissements socialement responsables. Les fonds de pension privés n'ont pas à rapporter s'ils ont indiqué à leurs clients qu'ils ne prendraient pas de critères sociaux ou environnementaux en compte.
- Avril 2002 : La RSE est un aspect de la stratégie globale de durabilité adoptée par le gouvernement fédéral.
- Mai 2002 : Le gouvernement fédéral fait adopter la loi sur l'égalité des chances pour les handicapés, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2002. Elle prévoit un système d'accords par lequel des associations reconnues peuvent, en toute indépendance, convenir avec des entreprises comment et dans quel délai les obstacles peuvent être supprimés.
- 2003 : En collaboration avec les entreprises et les partenaires sociaux, le gouvernement fédéral lance une campagne de formation sur la RSE.
- Juin 2003 : Le ministère fédéral de l'économie et de l'emploi lance l'initiative «TeamArbeit», par laquelle les entreprises et les individus de tous les groupes de la société s'unissent pour former le plus grand réseau allemand contre le chômage.

- 2004-2005 : Le ministère fédéral de l'environnement organise une série de six ateliers multipartites sur la RSE et la durabilité.
- 2006 : Le gouvernement lance un programme de promotion des standards sociaux et environnementaux dans les entreprises des pays en développement dans la cadre de sa politique publique de coopération.
- Juin 2008 : création du site www.csr-in-deutschland.de qui présente la politique RSE du gouvernement allemand, propose des publications sur le sujet et différentes informations sur la RSE en général. Une version anglaise de ce site est également développée.
- Juin 2008 : Des prix récompensant la mobilité sont décernés à 12 entreprises pour leur innovation en matière de gestion des déplacements.
- Janvier 2009 : Création d'un Forum national sur la RSE pour contribuer au renforcement et à l'extension d'une responsabilité durable de l'entreprise. Sa mission est de fournir des conseils, un support technique et des propositions au gouvernement fédéral dans le développement de sa stratégie nationale de RSE mais aussi en vue d'une réforme du PCN de l'OCDE. Un des objectifs de la stratégie nationale sera d'aider les entreprises allemandes qui accomplissent déjà des efforts en matière de RSE.
- Mars 2009 : Accord conclu entre le Point de Contact National allemand de l'OCDE, instance de contrôle du respect des normes de l'OCDE en matière de RSE, avec le Pacte Mondial Allemagne permettant au premier d'instruire des plaintes relatives à d'éventuelles déclarations abusives d'entreprises sur le site Internet du Pacte onusien.
- Avril 2009 : La Forum national sur la RSE, auquel ont été invités les différents types de parties prenantes, constitue le point de départ de l'élaboration de la stratégie RSE allemande. Il précise le sens du concept de RSE et en définit les champs d'application.
- Juillet 2009 : Publication du rapport sur le développement de la stratégie nationale intitulé « Plan d'action RSE en Allemagne ». Le ministère du travail et des affaires sociales coordonne le développement de cette stratégie. Il s'agit de mettre en perspective les nombreuses initiatives des entreprises allemandes, et en particulier les PME, déjà engagées dans un processus de RSE, dans un contexte de comparaison internationale. Alors que les principes généraux de la RSE ont été définis lors du Forum national sur la RSE le 28 avril 2009, le but de cette réflexion est de créer un espace de dialogue entre les acteurs de la société afin de transformer la stratégie nationale en actions concrètes.

Le gouvernement fédéral affiche ainsi six objectifs :

- la promotion de la RSE par l'accroissement de sa crédibilité et sa visibilité dans l'opinion publique allemande
- l'élargissement du thème de la RSE auprès des PME
- la promotion de la RSE dans le domaine de l'éducation, la science et la recherche
- le renforcement du profil RSE allemand à l'international

- le soutien d'un comportement social et environnemental responsable des entreprises dans le cadre de la mondialisation
- la création d'un environnement attractif pour la RSE

2. Autriche

- 1999 : Le ministère fédéral de la sécurité sociale, des générations et de la protection des consommateurs (BMSG) organise un concours fédéral récompensant l'entreprise pratiquant la meilleure politique d'égalité des chances et de respect de la famille.
- 2001 : Le ministère fédéral de l'économie et du travail participe avec d'autres ministères à un projet interministériel destiné à aider les PME à intégrer leurs systèmes de gestion de la qualité, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité.
- 2001 : La plate-forme des investissements socialement responsables est créée par la Société autrichienne pour l'environnement et la technologie (OEGUT), avec le soutien du ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau.
- 2002 : L'initiative autrichienne de RSE, *CSR Austria*, vise à organiser des événements et des ateliers et à mener des études en vue de sensibiliser à la RSE, d'élaborer une conception commune de la RSE et de formuler des lignes directrices autrichiennes sur la RSE.
- 2002 : Un prix d'excellence dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail est décerné par le ministère de l'économie et du travail aux entreprises autrichiennes qui se distinguent sur le plan de l'hygiène et de la sécurité ainsi que de l'amélioration des conditions de travail.
- Avril 2002 : Le gouvernement fédéral adopte la stratégie autrichienne de développement durable, dont les principaux objectifs sont : la promotion de la compétitivité des entreprises locales, la gestion fructueuse par l'écoefficiente, des prix corrects pour les ressources et l'énergie et le renforcement de la part de marché des produits et services durables.
- 2005 : *CSR Austria* lance, en collaboration avec le Conseil des entreprises autrichiennes pour le développement durable, une plate-forme (*respACT*) sur le développement durable, la durabilité des entreprises et l'éthique des entreprises.
- Mars 2005 : Programme de formation de trois mois, organisé par l'Académie des entreprises autrichiennes pour le développement durable, en coopération avec *CSR Austria*. Un réseau de formation à la RSE vise à proposer un module de formation à la consultance en RSE et aux stratégies de qualité de la RSE.
- 2006 : Le réseau de la responsabilité sociale comprend 20 organisations de la société civile issues des domaines de la représentation des travailleurs, de l'écologie, de la coopération au développement et des droits de l'homme.

3. Belgique

- Novembre 2001 : Le gouvernement belge approuve l'insertion, dans certains contrats fédéraux de marchés publics d'une clause sociale exigeant l'inclusion de groupes défavorisés.
- Janvier 2002 : Le Parlement belge adopte une loi visant à promouvoir une production socialement responsable par le biais d'un label social volontaire. Cette loi offre aux entreprises la possibilité d'utiliser un label décerné à des produits dont la chaîne de production respecte les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les entreprises qui introduisent une demande de label pour un produit sont obligées de communiquer toutes les informations concernant les fournisseurs et les soustraitants directement associés à la production et de prouver que, comme l'entreprise elle-même, ces fournisseurs et sous-traitants respectent les conventions fondamentales de l'OIT. Ce label, garanti par l'Etat, peut-être employé comme critère d'attribution ou critère d'exécution.
- Mars 2002 : Une décision du Conseil des ministres du 29 mars 2002 vise à promouvoir les normes environnementales et sociales par la conclusion d'accords bilatéraux sur l'encouragement et la protection des investissements.
- Mai 2003 : La loi sur les pensions complémentaires (LPC) exige que les gestionnaires de fonds de pension indiquent, dans leurs rapports annuels, dans quelle mesure ils tiennent compte des critères éthiques, sociaux et/ou environnementaux dans leurs politiques d'investissement. Ces rapports annuels sont rendus publics.
- Septembre 2003 : La société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) approuve une série de lignes directrices opérationnelles définissant les critères sociaux et écologiques auxquels doivent satisfaire les entreprises recherchant des investissements.
- Juillet 2004 : La loi régissant certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement établit que tous les organismes de placement collectif doivent publier un rapport annuel à chaque exercice financier et un rapport à mi-exercice couvrant les six premiers mois de l'exercice. Ces rapports doivent préciser dans quelle mesure les critères éthiques, sociaux et/ou environnementaux sont pris en considération dans les politiques d'investissement.
- Décembre 2004 : A l'initiative de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA), d'Euronext Bruxelles et de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), la Commission Corporate Governance est créée pour rédiger un code unique des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise pour toutes les sociétés cotées en bourse. Le Code (dit Code Lippens, du nom de son auteur) comporte un degré élevé de flexibilité, ce qui permet une adaptation à la taille, aux activités et à la culture de chaque société.
(http://www.corporategovernancecommittee.be/library/documents/final%20code/CorpGov_FR5.pdf)
- Mars 2005 : Publication d'une Etude de faisabilité réalisée à la demande du Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur de la Région wallonne

intitulée : Apport de la RSE à la compétitivité et à la cohésion sociale - Propositions de politiques publiques en matière de RSE.
(http://rse.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/etude_faisabilite.pdf)

- Juin 2005 : L'UWE (Union Wallonne des Entreprises) publie un indicateur agrégatif d'indicateurs de développement durable. Performances économiques, sociales, sociétales et environnementales sont mesurées, puis agrégées dans une cote globale qui est l'indicateur de développement durable de l'entreprise. Présentée comme simple et pratique, la méthode s'adresse à toutes les entreprises et peut être adaptée à chaque secteur d'activité.
(http://rse.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/UWE_indicateursDD.pdf)
- Juillet 2005 : Le Conseil fédéral des ministres du 20 juillet 2005 rend la norme EMAS (système communautaire de management environnemental et d'audit) obligatoire pour tous les départements fédéraux à compter de juin 2006. Chaque département doit faire vérifier et approuver son SME par un organisme externe d'audit. L'adoption de la norme EMAS reste facultative pour les autres organismes et entreprises.
- Septembre 2005 : La Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) saisit le Conseil national du Travail et le Conseil central de l'Economie d'une demande d'avis relative à un cadre de référence de la responsabilité sociétale des entreprises en Belgique. Cette demande d'avis s'inscrit dans le cadre de la consultation initiée par les autorités afin de donner à ce cadre de référence une base large sociale.
(http://rse.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/conseil_national_du_travail.pdf)
- Septembre 2005 : Le Code Buisse est un recueil de lignes de conduite et de recommandations de bonne gouvernance qui s'adresse à toutes les entreprises belges non cotées en Bourse. Il s'agit de toutes les sociétés qui ne tombent pas sous la définition de 'sociétés cotées' conformément au Code des sociétés.
(http://www.codebuisse.be/downloads/CodeBuisse_FR.pdf)
- Janvier 2006 : La Commission interdépartementale du développement durable organise un forum sur la RSE intitulé « La responsabilité paie: d'un cadre pour la RSE à l'action », en vue d'élaborer le plan d'action sur la RSE.
- Mars 2006 : Le gouvernement fédéral adopte un cadre de référence en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Ce document fait partie intégrante du Plan fédéral d'Action pour le Développement durable 2004-2008. Il comprend 13 groupes d'actions : 1. achats publics durables, 2. soutien aux investissements étrangers, 3. investissement public socialement responsable, 4 ; création d'un bureau unique des labels, 5. diplomatie, 6. apprentissage et bonnes pratiques, 7. soutien au commerce équitable, 8. dialogue multiacteurs, 9. rapportage durable, 10. recherche, 11. coopération internationale, 12. fonds de pension et évaluation/transparence.
(<http://rse.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/CadreRefRSE2006.pdf>)
- Septembre 2006 : Le label «Égalité/diversité» est lancé, qui vise les grandes et petites entreprises des secteurs privé, public et tertiaire. Ce label repose sur quatre exigences:
 - respect de la législation sur l'égalité des chances et la non-discrimination;
 - création et introduction d'une culture d'entreprise et d'une politique de gestion des ressources humaines qui soutiennent la diversité;

- participation du personnel de la société à la mise en oeuvre du plan d'action;
 - réalisation d'une amélioration permanente par rapport à la situation de départ.
- Octobre 2006 : Le gouvernement fédéral adopte un Plan d'action en faveur de la RSE, seconde partie de la mise en œuvre des actions 31 et 8 du Plan fédéral d'Action pour le Développement Durable 2004-2008. Le plan contient 13 actions au service d'un seul objectif : développer davantage la RSE en Belgique et garantir son effectivité. Les entreprises belges sont encouragées à suivre la Global Reporting Initiative (GRI). Les fonds de pension ont l'obligation légale d'indiquer les critères éthiques, sociaux et/ou environnementaux retenus dans leur politique d'investissement.
 - Février 2007 : L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie la brochure « Egalité des femmes et des hommes dans les marchés publics » pour préconiser l'utilisation du principe d'égalité des chances dans le cadre de l'ouverture de marchés publics.
 - Mars 2007 : Loi interdisant le financement direct ou indirect des entreprises fabriquant des mines anti-personnelles (mais le décret d'application n'a pas encore été promulgué).
 - 2009 : L'association Business & Society Belgium rassemble plus de 50 entreprises et fédérations de secteurs variés sur le thème de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle organise des séminaires thématiques ainsi qu'un certain nombre de groupes de travail.
 - Mai 2009 : Les grandes banques belges déclarent être favorables à l'adoption d'une norme minimale sur les investissements socialement responsables (ISR).
 - Septembre 2009 : Annonce d'un projet du gouvernement belge d'une régulation des placements éthiques excluant les investissements dans des pays ne respectant pas les traités internationaux auxquels la Belgique adhère.

4. Danemark

- 1994 : Le gouvernement danois lance une campagne en faveur de la RSE, sous le slogan «Notre préoccupation commune» qui associe les entreprises, les médias, les partenaires sociaux et les autorités publiques.
- Décembre 1995 : Le ministère de l'environnement publie une ordonnance sur le devoir des entreprises ayant certaines activités particulièrement polluantes de rédiger des déclarations environnementales et il impose des obligations de compte rendu environnemental à plus de 1000 entreprises.
- 1998 : L'Institut danois de recherche sociale lance un programme de recherche, qui se terminera en 2009, pour surveiller l'évolution de la RSE et le développement d'un marché de l'emploi ouvert à tous.
- 1998 : Le gouvernement danois crée *The Copenhagen Centre* (TCC), institution indépendante centrée sur la RSE.
- Janvier 1999 : Le ministère danois des affaires étrangères lance le programme PPP en vue de promouvoir les partenariats public-privé qui permettent d'améliorer les conditions de travail et de vie dans les pays en développement en faisant progresser la RSE et en augmentant les opportunités d'investissement et de compétitivité par le biais de l'innovation.
- 2001 : La loi sur les comptes annuels est modifiée afin que les entreprises puissent présenter des rapports supplémentaires sur, par exemple, la responsabilité sociale de l'entreprise, la connaissance et le savoir-faire, les questions environnementales et le suivi de ces questions.
- 2001 : Le Parlement danois adopte une loi qui permet aux pouvoirs publics d'imposer certaines obligations sociales à des entreprises qui soit fournissent des services aux pouvoirs publics soit reçoivent des subventions des pouvoirs publics.
- 2005 : L'Agence danoise de protection de l'environnement publie en ligne un guide de gestion environnementale qui contient une base de données reprenant environ 100 outils.
- Juin 2005 : Le ministère danois de l'économie et des entreprises lance le CSR Compass en collaboration avec la Confédération des industries danoises et l'Institut danois des droits de l'homme. Le *CSR Compass* explique aux entreprises comment répondre aux demandes des clients relatives à la RSE, et comment rédiger un code de conduite et mettre en oeuvre les normes dans la chaîne d'approvisionnement.
- Novembre 2005 : Le gouvernement inscrit la RSE, ainsi que des thèmes tels que l'innovation et l'esprit d'entreprise, dans une liste de six priorités, lors de son analyse annuelle de la croissance économique.
- Mai 2006 : Le gouvernement publie une stratégie sur le renforcement des efforts susceptibles de promouvoir une technologie efficiente sur le plan environnemental.

- Août 2006 : Le ministère des affaires étrangères lance le portail anticorruption des entreprises, en collaboration avec Transparency International et l'organisme de consultance Global Advice Network.
- Novembre 2006 : Un portail internet général sur la RSE, financé par le gouvernement, est lancé en vue de donner un accès à toutes les informations et ressources pertinentes disponibles au sujet de la RSE.
- Mai 2008 : Publication du plan d'action gouvernemental pour la RSE. Il comprend trente « initiatives » réunies en quatre volets : 1. promotion de la RSE par incitation des entreprises à se doter de codes de conduite et à échanger sur leurs pratiques, et amélioration de la transparence des 1100 plus importantes par amendement du *Danish Financial Statements Act*, 2. rôle moteur de l'Etat par développement de l'investissement socialement responsable des établissements financiers publics (en adhérant aux UNPRI), les clauses sociales dans les marchés publics, le rapportage social et environnemental exemplaire des entreprises publiques et leur adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies. 3. responsabilisation des entreprises sur le changement climatique par l'encouragement à rapporter précisément sur ce sujet en utilisant l'outil Climate Compass, 4. diplomatie offensive en matière de RSE profitant de l'accueil de la conférence Climat de 2010. Un Conseil de la Responsabilité Sociale est créé auprès du gouvernement.
- Décembre 2008 : Amendement du *Danish Financial Statements Act* rendant obligatoire pour les 1100 plus grosses entreprises danoises d'inclure des informations sur leur investissements socialement responsables dans leur rapport annuel (objectifs, moyens d'action et résultats obtenus). Si une entreprise n'a pas de politique RSE, elle doit l'expliquer clairement dans son rapport annuel. Les entreprises membres de Global Compact n'ont, en revanche, pas cette obligation mais peuvent indiquer où elles en sont dans leur application des principes de Global Compact.
- **Mai 2010 : Création du Conseil de la Responsabilité Sociale (Rådet for Samfundsansvar).** Le Conseil dépend du Ministère de l'Economie et du Commerce, il comprend 15 membres renouvelables tous les 3 ans. 4 sont nommés directement par le Ministère: le président (Mads Øvlisen, professeur associé à CBS et membre du comité directeur de l'initiative Global Compact des NU), le vice-président (Lise Kingo, directrice chez Novo Nordisk) ainsi que deux experts dans le domaine du RSE. Les 11 autres se répartissent comme suit : 1 membre de DI, de Dansk Erhverv, de l'organisation patronale "Ledernes Hovedorganisation", du Conseil national de l'Agriculture "Landbrugsrådet", du Conseil de l'Artisanat "Håndværksrådet", du Conseil des finances "Finansrådet", des fonds de pension et d'assurance ATP et LD, du Conseil économique du Mouvement ouvrier "Arbejderbevægelsens Erhvervsråd", du Institut National de la Consommation "Forbrugerrådet" et du Conseil pour le Développement durable dans l'Entreprise "Rådet for Bæredygtig Erhvervsudvikling". Liste nominative <http://www.samfundsansvar.dk/sw53049.asp>

Le gouvernement annonce que 17,54 millions de couronnes seront affectées sur les trois prochaines années par le gouvernement pour inciter les entreprises à un comportement social responsable. Site en anglais: <http://www.csrgov.dk/>

-

5. Espagne

- 1996 : L'Institut espagnol pour les femmes met en oeuvre le programme Optima et ses « plans d'actions positifs » en vue d'instaurer et d'encourager l'égalité des chances entre femmes et hommes sur les lieux de travail.
- Juillet 2003 : Le Ministère du travail et des affaires sociales réunit un groupe d'experts (Comité technique) en vue d'élaborer une réflexion sur la RSE.
- 2004 : Etude montrant que la plupart des entreprises cotées en bourse publie des informations concernant leur politique RSE, en majeure partie fondée sur la Global Reporting Initiative.
- Mars 2005 : Le gouvernement espagnol crée un comité technique consultatif d'experts en RSE au sein du ministère de l'emploi et des affaires sociales.
- Mai 2006 : Le dialogue social entre représentants des employeurs et des syndicats débouche sur un accord qui vise à améliorer la stabilité de l'emploi et la qualité des emplois. Le gouvernement a pris part à ces négociations. Le résultat de cet accord se traduit par la loi n° 43/2006 du 29 décembre 2006.
- Octobre 2006 : Un rapport du Parlement énonce des mesures à prendre pour promouvoir et améliorer la responsabilité sociale des entreprises. Adopté à l'unanimité par tous les partis politiques, il entend stimuler le débat sur la RSE et analyser la situation en Espagne.
- Mars 2007 : Le projet de loi du gouvernement sur l'égalité est approuvé par le Parlement national et devient loi le 22 mars 2007. Cette loi prévoit un ensemble de mesures pour garantir une égalité réelle dans les secteurs public et privé.
- Avril 2007 : Le gouvernement entame un dialogue avec les partenaires sociaux en vue de promouvoir la RSE.
- 2009 : Proposition de loi pour allouer 10% du capital du fond de réserve de la sécurité sociale à des investissements socialement responsables (sous forme d'actions).

6. Finlande

- 1993 : Un programme de recherche sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises est lancé par l'Institut d'économie d'Helsinki (HSE). Le but de ses recherches est de décrire, d'analyser et de comprendre les réactions des organisations aux défis environnementaux et sociaux.
- 1993 : La Commission nationale finlandaise du développement durable est créée en tant que forum où les intervenants peuvent présenter leurs idées, buts et programmes et débattre sur la durabilité. Elle a pour tâche de promouvoir et coordonner la mise en oeuvre du développement durable en Finlande.
- 2001 : Le Forum éthique finlandais qui regroupe entreprises, organisations, syndicats, pouvoirs publics ainsi que l'Église est créé pour discuter des questions d'éthique de l'entreprise et de RSE. Est aussi créé le Comité finlandais sur l'investissement international et les entreprises multinationales (Monika), conseil consultatif quadripartite qui conseille le gouvernement sur l'investissement international et les entreprises multinationales, étudie et encourage la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Il exerce aussi la mission de Point de Contact National de l'OCDE.
- 2002 : *Finnish Business & Society* (FiBS), créé par un réseau d'entreprises, a pour mission de promouvoir en Finlande des entreprises viables sur le plan financier, social et écologique. FiBS encourage les entreprises finlandaises à adopter la RSE dans leur planification stratégique.
- Février 2004 : Les lignes directrices approuvées par le ministère du commerce et de l'industrie considèrent la RSE comme un avantage concurrentiel important et un élément à part entière de la stratégie nationale pour la compétitivité de la Finlande.
- Mai 2004 : Le Comité finlandais sur l'investissement international et les entreprises multinationales (Monika), organisation gouvernementale qui étudie et encourage la responsabilité des entreprises en tant que conseil consultatif sur l'investissement international et les entreprises multinationales, est transformé par décret du gouvernement finlandais en un organe de coopération pour le gouvernement, le monde des entreprises, les syndicats et les ONG.
- 2005 : La Confédération des industries finlandaises (EK) se dote d'un groupe de travail sur la responsabilité des entreprises.
- Septembre 2006 : La Confédération des industries finlandaises publie un fascicule intitulé *Corporate Responsibility: Practices in Finnish Companies*. Cet ouvrage répertorie la diversité des politiques RSE en Finlande au travers d'exemples.
- Novembre 2006 : La Finlande organise sa conférence de la présidence de l'UE sur les politiques de responsabilité sociale des entreprises encourageant l'innovation et la compétitivité.

7. France

- Février 2001 : Une loi crée, à l'initiative de quatre syndicats, le Comité intersyndical de l'épargne salariale, dans l'objectif de sécuriser les placements de l'argent des salariés résultant de politiques d'intéressement de ces derniers aux résultats des entreprises, grandes et moyennes (participation, intéressement, plans d'épargne...) et de les orienter vers des supports socialement responsables. La Caisse des Dépôts et Consignations, société financière publique, crée un centre de recherche et d'analyse sur la RSE et l'ISR, **Novethic** (<http://www.novethic.fr>).
- Mars 2001 : L'article 14 de la loi de mars 2001 réformant le code des marchés publics autorise la prise en compte de considérations sociales et environnementales dans les critères d'attribution des contrats.
- Mai 2001 : La loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE) fait obligation aux sociétés, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans leur rapport de gestion de la manière dont elles prennent en compte les conséquences environnementales et sociales de leur activité. Une première évaluation de l'application de cette loi montre que, dès le premier exercice comptable, la quasi-totalité des entreprises a satisfait à l'exercice, et, depuis, une nette évolution qualitative, ce qui permet aux actionnaires et aux autres parties prenantes de porter un jugement sur leurs performances globales. La loi oblige les entreprises à utiliser, dans leur rapport annuel, des indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Elles doivent également décrire leur politique locale.
- Juillet 2001 : La loi du 17 juillet 2001 créant le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) prévoit que le directoire de ce dernier rende compte au conseil de surveillance de la manière dont les orientations générales de la politique de placement du fonds ont pris en compte des orientations sociales, environnementales et éthiques.
- Juin 2003 : une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) est adoptée en Comité interministériel du développement durable.
- Juillet 2003 : La loi du 30 juillet 2003 sur les entreprises classées Seveso renforce les obligations des entreprises en matière de prévention du risque d'accident technologique, de responsabilité civile et d'indemnisation éventuelle des victimes.
- Août 2003 : L'article 117 de la loi du 1er août 2003 sur la sécurité financière et son contexte international impose aux dirigeants des entreprises cotées de rendre compte, dans un rapport spécifique, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, afin de se prémunir, dans une plus grande transparence, contre différents types de risques.
- 2003 : Lancement par le Centre des Jeunes Dirigeants (3300 adhérents, surtout PME) de l'expérimentation de la « Performance Globale », dispositif de sensibilisation et d'évaluation collective de la performance environnementale, sociale et économique des entreprises.

- Mars 2004 : Instauré par le ministre chargé de l'égalité des chances, le label « Égalité professionnelle » vise à favoriser l'égalité et la diversité professionnelle au sein des entreprises ainsi que dans l'administration publique.
- 2004 : La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et l'Égalité (HALDE) est créée. Parmi ses pouvoirs figure la réception de plaintes pour discriminations dans l'emploi, qu'elle instruit, à partir desquelles elle procède à des enquêtes, et qu'elle peut éventuellement transmettre à la justice. Elle s'efforce d'abord d'impulser un comportement socialement responsable par le dialogue et l'élaboration de méthodes de rapportage. Un guide « Des pratiques pour l'égalité des chances. Que répondent les grandes entreprises à la HALDE ? » a été élaboré et diffusé en septembre 2007. (<http://www.halde.fr/>)
- Octobre 2004 : 35 chefs d'entreprises réunis à l'institut Montaigne signent la Charte de la diversité (adoptée depuis par près de 2000 entreprises).
- Août 2005 : Un système de reconnaissance officielle des acteurs qui soutiennent les conditions du commerce équitable est inclus dans l'article 60 de la loi du 2 août 2005 concernant les PME.
- 2006 : La refonte du code des marchés publics transposant les directives européennes 2004/18/CE et 2004/17/CE permet l'adoption de plusieurs instruments légaux et réglementaires afin de prendre en considération le développement durable et les politiques d'inclusion active dans les procédures de passation des marchés publics.
- 2006 : Création d'un « Club de développement durable des établissements publics et entreprises publiques » qui compte quarante membres: entreprises chargées de services de transport, société gérant les jeux, musées, ports autonomes, hôpitaux, universités, chambres de commerce, etc. Il adopte une Charte de développement durable dont les signataires prennent l'engagement de construire une réflexion stratégique, de la traduire dans le management, dans un plan d'action et dans un document stratégique, enfin d'élaborer des mécanismes de rapportage et de dresser des bilans réguliers de la politique de développement durable.
- 2007 : L'Agence gouvernementale française d'aide au développement, l'AFD, définit une stratégie de responsabilité sociale et environnementale incluant notamment l'analyse environnementale de l'impact des projets (objectif neutralité carbone), la lutte anti-blanchiment et la gouvernance de l'entreprise, s'appuyant sur 32 indicateurs.
- Mars 2007 : Le gouvernement adopte un Plan national d'action pour des achats publics durables, qui prévoit une évaluation de la situation actuelle en matière d'achats publics durables du point de vue de la réglementation et des lignes directrices à l'attention des autorités adjudicatrices.. Un objectif d'inclusion de clauses sociales dans au moins 10 % des marchés de l'Etat (dans les secteurs d'activité comportant au moins 50 % de main d'œuvre) en 2012 a été arrêté par le Conseil des ministres du 9 avril 2008 dans une « communication sur le développement d'une politique d'achats publics socialement responsables » et une circulaire du Premier Ministre du 3 décembre 2008 sur « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ».

- Octobre 2007 : Le Grenelle Environnement est un ensemble de rencontres politiques organisées, visant à définir des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Il débouche sur un projet de loi (dit «*Grenelle I*») adopté par le Parlement le 23 Juillet 2009. Les engagements du Grenelle Environnement concernent la mobilisation des pouvoirs publics pour le développement durable. Le projet de stratégie nationale de développement durable 2009-2012, objet d'une vaste consultation au début 2009, est également directement inspiré par le Grenelle de l'Environnement.
- 24 avril 2008 : La Commission nationale consultative des droits de l'Homme, autorité indépendante, adresse au Premier ministre une étude sur « Droits de l'Homme et responsabilité sociale des entreprises » comprenant 87 propositions.
- Juillet 2008 : La loi du 3 juillet 2008 transposant la directive européenne 2006/46/CE du 14 juin 2006 prévoit que « dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires et de la situation de la société, l'analyse (que présente le rapport annuel) comporte le cas échéant, des indicateurs clefs de performance de nature non financière, ayant trait à l'activité de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel ».
- Août 2008 : La loi de modernisation de l'économie prévoit que les salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise pourront affecter une partie de leurs avoirs à un fonds commun de placement "entreprises solidaires".
- Septembre 2008 : La fonction d'Ambassadeur chargé de la RSE est instituée au sein du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, et un Comité interministériel de la RSE est créé, animé par le Délégué Interministériel au Développement Durable.
- Septembre 2008 : Le label « Diversité » est créé par l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines à la demande de l'Etat. Il incite les entreprises associations, administrations et entreprises publiques à lancer des politiques en faveur de la diversité.
- Décembre 2008 : La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), société financière à capitaux publics a décidé, dans le cadre de sa « doctrine d'action » arrêtée en décembre 2008, que tout son portefeuille d'investissement serait désormais utilisé (plus de 200 milliards d'euros) pour promouvoir la culture de responsabilité sociale et environnementale. Elle incite, à cette fin, à un reporting pertinent.
- 17 décembre 2008 : Décret créant un « label en matière de promotion de la diversité et de prévention des discriminations dans le cadre de la gestion des ressources humaines » et à la mise en place d'une commission de labellisation. L'AFNOR est chargée d'administrer le dispositif qui complète la Charte instituée en 2004.
- 3 août 2009 : La loi « Grenelle I » fixe, en son article 53, un objectif d'extension de la loi NRE aux entreprises importantes selon les critères du nombre d'employés et du chiffre d'affaire, d'inclusion des filiales et de l'articulation de ces informations avec la présentation de leur contribution au développement durable. Le même article étend l'obligation de rapport aux entreprises publiques à capital majoritaire. Il demande aussi à la diplomatie française de soutenir « une harmonisation des indicateurs

sectoriels au niveau communautaire » et de proposer « l'introduction au niveau communautaire du principe de la reconnaissance de la responsabilité des sociétés mères à l'égard de leurs filiales en cas d'atteinte grave à l'environnement et [de] sout[enir] cette orientation au niveau international. » Enfin il annonce que « la France proposera un cadre de travail au niveau communautaire pour l'établissement d'indicateurs sociaux et environnementaux permettant la comparaison entre les entreprises. »

- Septembre 2009 : A la demande du Parlement, le gouvernement produit un bilan public du dispositif NRE. Ce bilan met en valeur que le dispositif NRE a favorisé la mobilisation des sociétés cotées en faveur du développement durable, dont nombre se sont dotées d'une direction dédiée à ce thème. Toutefois, il signale que le nombre d'entreprises en conformité avec la loi est insuffisant et la qualité des informations communiquées trop variable pour permettre des comparaisons.

8. Grèce

- Juin 2000 : Fondé par 13 entreprises, le Réseau hellénique pour la RSE rassemble plus de 60 entreprises.
- Juin 2006 : Un accord de coopération est conclu entre, d'une part, le secrétariat général pour l'égalité des chances du ministère de l'intérieur, de l'administration publique et de la décentralisation et, d'autre part, le Réseau hellénique pour la responsabilité sociale des entreprises. Destiné à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans les entreprises, il constitue un accord politique pour mener des actions en vue de lutter contre les inégalités sur le marché de l'emploi.
- 2007 : Plusieurs congrès et ateliers sur la RSE dans le secteur public se tiennent en Grèce.

9. Hongrie

- 2000: Le Prix familial du lieu de travail accueillant (Family Friendly Workplace Award) fondé par le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales et la Chambre Hongroise de Commerce et d'Industrie qui ont ensuite créé le Accessible Workplace Award. D'autres initiatives privées ont été lancées depuis : Best Workplace award par Hewitt, Inclusive Workplace Award de la ville de Budapest.
- 2003: Loi sur l'égalité de traitement et des chances qui inclut un article demandant l'élaboration de plans pour promouvoir l'équité des chances et les rendant obligatoires dans le secteur public au dessus de 50 employés
- 2004: Programmes impulsant des projets d'inclusion sociale et l'intégration des groupes désavantagés sur le marché du travail, dont me programme européen EQUAL.
- 2005: Obligation d'évaluer les performances sociales des entreprises candidates à des appels d'offre publics. Adoption de la Résolution No. 1056/2005 (V.13.) qui définit les relations de travail saines et la procédure de leur mise en œuvre, incorporée dans un amendement à la loi XXXVIII de finances. Les candidats à des aides publiques doivent produire un certificat délivré par l'Autorité de l'Egalité de Traitement et l'Inspection du Travail. Les entreprises déjà condamnées pour violations du droit du travail ne peuvent obtenir ce certificat.
- 2005: Plusieurs amendements à la loi sur le commerce prévoient :
 - o Art. 5/3: La direction de l'entreprise ne peut exercer sa gestion de manière à attenter aux droits personnels des employés, au principe de l'égalité de traitement, au contrat de travail, ni abuser du droit.
 - o Art. 7/1: L'abus de position dominante sur le marché ne peut être utilisé au détriment des fournisseurs.
 - o Art. 7/5: Les entreprises doivent se conformer aux usages du commerce honnête et élaborer des codes éthiques pour leurs relations avec les fournisseurs, codes qui doivent être soumis au Bureau de la Concurrence avant le 1er Décembre 2006
- 2005: En application de la directive européenne [EC, 2003], la loi sur la transparence et la responsabilité (Accountancy Act) conseille aux entreprises de publier des rapports sur le développement durable ou la responsabilité sociale, les comptes sociaux et le comportement citoyen.
- 2006: La résolution No. 1025/2006 (III.23.) du gouvernement demande aux deux principales institutions tripartites du dialogue social d'entamer des discussions sur le comportement de l'employeur responsable, les bonnes pratiques et l'équilibre de la vie de travail. Le Ministère en charge du travail et des affaires sociales est invité à engager des discussions sur les relations responsables de travail, à préparer un système de label social et un guide méthodologique pour les plans d'égalité des chances, et des labels

pour les lieux de travail et les produits pleinement accessibles. Des recommandations pour que les médias luttent contre les stéréotypes relatifs aux femmes et aux minorités sont élaborées. Un Itinéraire pour l'Égalité des Genres est lancé par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales (2006-2010).

- 2007: Le projet du PNUD "Accélérons la RSE" est lancé qui permet l'élaboration d'un Agenda national pour la RSE. Le Bureau de l'Organisation Internationale du Travail lance un programme qui débouche sur la publication d'un livret « Bonnes pratiques pour des lieux de travail inclusifs et divers ». Une formation organisée par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales et la Municipalité de Budapest sur la diversité sur le lieu de travail mobilise 600 experts de toutes les régions et a des répercussions sur plus de 100 000 lieux de travail.
- 2008: Le président du Conseil des appels d'offre publics publie des recommandations pour les « Appels d'offre verts ». La Chambre de commerce Franco-Hongroise lance un programme sur la santé au travail.
- 2009 Le Forum des Entreprises Hongroises Leaders lance une étude sur « l'Etat de l'égalité des chances ».

9. Irlande

- 1999 : Comhar, le Partenariat national de développement durable, est créé par le gouvernement, en vue de faire progresser le projet de programme national de développement durable et de parvenir à dégager un consensus national sur cet important processus.
- 2000 : La loi de 2000 sur l'égalité de statut, mise en oeuvre par l'autorité en charge de l'égalité (l'Equality Authority, créée en octobre 1999), interdit toute discrimination en matière d'emploi et de prestation de services.
- 2003 : Le ministère de l'environnement, du patrimoine et des municipalités mène une campagne de sensibilisation à l'environnement, intitulée «Race Against Waste» (Course contre les déchets).
- 2004 : Irish Aid crée un forum du secteur privé pour inciter les entreprises irlandaises à soutenir le développement du secteur privé dans les pays pauvres.
- 2007 : L'Accord national de solidarité sociale de 2007, intitulé «Towards 2016», contient une clause qui stipule, au sujet des marchés publics, d'une part, que les conditions contractuelles dans le secteur de la construction exigent le respect du droit du travail dans son ensemble et, d'autre part, que les autorités publiques adjudicatrices sont tenues d'obtenir une certification appropriée du respect dudit droit à intervalles réguliers.

10. Italie

- 2002 : Le ministère italien de l'emploi et des affaires sociales élabore un « Projet de responsabilité sociale des entreprises et d'engagement social », connu sous le sigle CSR-SC.
- Mars 2002 : Création du programme intitulé Fabbrica Ethica. L'idée est d'inciter les consommateurs à privilégier les produits des entreprises locales responsables, plutôt que ceux venant de pays où les conditions de travail ne sont pas l'objet d'attentions particulières. Les entreprises certifiées SA 8000 bénéficient également d'un accès préférentiel dans les marchés publics. La certification SA 8000, très répandue en Italie et souvent subventionnée par les régions, fait partie des critères d'adjudication, en Toscane, en Ombrie et dans la Région des Abruzzes. Ces 3 régions accordent en plus, à ces entreprises, une aide financière pour la formation et la certification, des procédures administratives simplifiées et des avantages fiscaux.
- Juin 2002 : Le Ministère du travail et des affaires sociales développe en collaboration avec l'université de Bocconi le Projet d'engagement social en faveur de la RSE, qui vise à ce que les entreprises adoptent volontairement un « pacte social » les engageant à décrire leurs relations avec l'actionnariat.
- 2003 : Loi régulant les fonds de pension après le scandale *Parmalat* afin qu'il y ait davantage de transparence. Les fonds de pension ont l'obligation d'indiquer dans quelle mesure les considérations éthiques, sociales et environnementales sont prises en compte dans leur politique d'investissement.
- Novembre 2003 : La présidence italienne organise, avec l'appui de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne, une conférence européenne sur la RSE, centrée sur le rôle des politiques publiques dans la promotion de la RSE.
- Novembre 2003 : Le ministre italien de l'emploi et des affaires sociales et le président d'Unioncamere (Union des chambres de commerce italiennes) signent un accord visant à promouvoir la RSE et le projet CSR-SC parmi les entreprises italiennes et à créer un point d'information CSR-SC pour soutenir les entreprises dans la procédure d'autoévaluation et la rédaction de la déclaration sociale.
- Novembre 2004 : Le ministère de l'emploi et des affaires sociales lance une campagne institutionnelle de communication sur la RSE.
- 2005 : Le gouvernement italien lance plusieurs initiatives : des campagnes de promotion et information, une Rencontre Nationale sur les "best practices" de RSE qui s'est tenue chez FERRARI Automobiles et la création à Milan d'un Centre national permanent de recherche sur la RSE.
- Printemps 2005 : Le ministère de l'emploi et des affaires sociales convoque une réunion d'un groupe de travail d'experts afin de déterminer des exemples de bonnes pratiques parmi les entreprises italiennes et de rédiger un rapport écrit.

- 2008 : Troisième édition de la cérémonie « Premio RSI » dans la province de Modène qui récompense les meilleurs projets de RSE du pays. Les différentes catégories sont « qualité du travail », « relations avec la communauté », « comptabilité », « chaîne de fournisseurs », « marketing social », « management environnemental », « égalité des chances » et « innovation sociale et environnementale ».

- Octobre 2008 : Conférence nationale « Dix ans d'Ecolabel en Italie : état des lieux et perspectives » a eu lieu le 8 octobre à Rome, où des protocoles entre l'organisme compétent italien et deux agences de voyages italiennes ont été signés, afin de promouvoir les hébergements touristiques écolabellisés.

11. Luxembourg

- 2003 : Le ministre du travail et de l'emploi lance une campagne en faveur de la RSE s'appuyant sur le « modèle tripartite » luxembourgeois. Les pouvoirs publics, les travailleurs et les entreprises sont appelés à collaborer en vue d'éduquer, d'informer et de susciter un soutien pour le développement de la RSE au Luxembourg.
- Août 2004 : Le premier symposium national de sensibilisation à la RSE est parrainé par le ministère du travail et de l'emploi, par la Commission européenne et par la Chambre des employés privés. Les sujets abordés sont l'audit social, la RSE et le développement durable.
- 2005 : Un accord lie le ministère du travail et de l'emploi et ADT-Center, un bureau de consultance spécialisé dans la problématique du genre, la gestion de la diversité et la RSE, avec pour objectif de promouvoir la RSE et d'exploiter des synergies en vue de nouer des partenariats entre intervenants locaux.
- Mars 2005 : Pendant la présidence luxembourgeoise de l'UE (janvier-juin 2005) et à l'initiative du ministère du travail et de l'emploi et de Caritas, le Luxembourg organise un premier forum européen sur la RSE, avec le soutien d'eurochambres et de l'Union des entreprises luxembourgeoises.
- Mars 2006 : Conférence sur la gestion de la diversité dans les entreprises.
- Octobre 2006 : La Charte sociale luxembourgeoise est publiée avec le soutien du ministre du travail et de l'emploi. Depuis septembre 2005, une plate-forme informelle composée d'entreprises de premier plan du Luxembourg et soutenue par le ministère du travail et de l'emploi s'est régulièrement réunie pour manifester son intérêt à son élaboration. Ont Participé à cette plate-forme Arcelor Mittal, Banque et Caisse d'épargne de l'État, Cargolux et SES Global.
- Décembre 2006 : Séminaire intitulé «Développement durable: la responsabilité des entreprises au Luxembourg».
- 2008 : la BCEE (Banque et Caisse d'épargne de l'Etat du Luxembourg) adhère à IMS (Institut pour le Mouvement Sociétal) qui est une association d'entreprises oeuvrant pour le développement des politiques de responsabilité sociale et sociétale des entreprises au Luxembourg.
- Mai 2009 : IMS Luxembourg organise le premier forum luxembourgeois dédié à la citoyenneté. Cet événement a réuni plus de 600 participants autour de conférenciers de tout premier plan pour 6 conférences et 9 ateliers. L'objet du forum CSR Luxembourg 2009 était d'informer et de sensibiliser davantage aussi bien les entreprises que les particuliers de la Grande Région au thème de la Responsabilité Sociétale.

12. Norvège

- Fin des années 1980 : Introduction du premier fond environnemental national.
- 2000 : En réponse à l'attente de nombreuses ONG, managers et investisseurs institutionnels décident d'appliquer un standard minimum d'éthique dans tous leurs actifs.
- 2004 : Introduction d'orientations éthiques dans le fond de pension national norvégien (deuxième plus grand fond de pension au monde). Un comité d'éthique indépendant peut émettre des recommandations visant à exclure certaines entreprises du champ d'intervention du fonds pour des raisons éthiques (violation grave ou systématique des droits de l'homme, violation des droits individuels dans des situations de conflits, corruption massive, autres violations graves de règles d'éthique).
- 2007 : Accueil du Secrétariat de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, organisation de droit privé norvégien réunissant aujourd'hui plus de 40 Etats, une trentaine d'entreprises et près de 150 ONG réunies dans le collectif « Publiez ce que vous payez », puis décision du gouvernement norvégien de se soumettre à l'évaluation organisée par cette initiative.
- Novembre 2008 : *Sustainable Value Creation initiative* pour promouvoir les investissements responsables dans les entreprises norvégiennes tout en créant de la valeur sur le long terme pour leurs actionnaires.
- Janvier 2009 : Le gouvernement publie le livre blanc « La RSE dans une économie mondiale ». La RSE y est définie comme une priorité. Le document propose une panoplie d'outils pour renforcer la responsabilité sociale des entreprises norvégiennes : rendre obligatoires les informations dans les rapports annuels, créer un « médiateur de la RSE », renforcer les échanges de bonnes pratiques (site Internet dédié), favoriser le dialogue avec les syndicats et réformer le PCN norvégien de l'OCDE pour le rendre plus actif. Le rapport préconise que l'Etat joue un rôle exemplaire à travers ses appels d'offre, sa politique de coopération au développement, une diplomatie active orientée vers les pays disposant de fonds souverains, et en créant des services chargés d'une mission pédagogique. La diplomatie norvégienne doit promouvoir le développement de normes internationales en commençant par la consolidation de celles qui existent déjà, comme les 'G3 Guidelines' de la GRI.
- 2009 : Amendement de *l'Accounting Act* pour étendre le devoir des entreprises norvégiennes de fournir des informations sur leur engagement vis-à-vis de la RSE mais aussi renforcer le rôle du PCN de l'OCDE. Lancement d'une consultation pour la réforme du PCN.

13. Pays-Bas

- 1995 : La directive sur les investissements verts encourage l'accès au financement pour des projets écologiquement sains. Cette directive prévoit que les gains des intermédiaires financiers «verts» seront exonérés de l'impôt sur le revenu.
- Mars 2001 : En réponse à un avis émis par le Conseil économique et social, le gouvernement néerlandais publie un Document de position sur la RSE, document appelé à devenir l'épine dorsale de la politique néerlandaise en matière de RSE.
- 2004 : Une analyse comparative classe 175 grandes entreprises en fonction de leur niveau de transparence concernant leur comportement social et environnemental. Il s'agit aussi bien d'entreprises cotées en Bourse que d'entreprises non cotées. Le classement repose sur le profil de l'entreprise, son impact sur la société, le dialogue avec les intervenants, sa chaîne d'approvisionnement, la mesure dans laquelle la RSE a été intégrée aux opérations de l'entreprise, la mention d'objectifs et résultats spécifiques, la manière dont les informations sont communiquées et, surtout, la mesure dans laquelle les informations peuvent être vérifiées.
- Avril 2004 : Création du Centre de connaissance et d'information sur la RSE (MVO Nederland) qui est un organe indépendant entendant rassembler tous les intervenants concernés afin de leur permettre d'échanger des connaissances et des informations. Il est financé principalement par le ministère des affaires économiques.
- Septembre 2006 : Le ministère des affaires économiques organise un séminaire international sur la RSE dans le secteur du commerce, séminaire auquel assistent des directeurs généraux de plusieurs multinationales et des représentants d'associations de consommateurs, d'ONG et de l'OCDE.
- Février 2007 : Décret réformant, après évaluation, le Point de Contact National de l'OCDE, jusque là service administratif du ministère de l'économie. Il devient un comité composé de quatre membres indépendants choisis pour leurs compétences, s'appuyant sur un secrétariat et les travaux de quatre administrations.
- Fin 2007 : Publication de la « Vision gouvernementale sur la RSE pour les années 2008-2011 ». Le gouvernement se fixe 7 « ambitions » :
 1. Promotion de la RSE par un centre d'expertise de formation des entrepreneurs
 2. Transparence et responsabilité : L'article 2-391 du Code Civil en faisait l'obligation aux entreprises cotées depuis 2005, qui confirmait la directive 400 du *Dutch Accounting Standard Board* de 2003. Le ministère de l'économie procède chaque année à une analyse de la fiabilité des informations fournies dans leur rapport annuel par les entreprises sur leurs pratiques de RSE, la « *Transparency Benchmark Study* ». Dix catégories de critères sont prises en compte : profil, stratégie, gouvernance, responsabilité dans la chaîne de fournisseurs, parties prenantes, aspects économiques, sociaux et environnementaux des opérations, vérification, détails. Les résultats obtenus par les entreprises néerlandaises sont comparés à ceux des entreprises internationales grâce à un partenariat avec la société Sustainable Asset Management (SAM) et grâce au calcul du Dow Jones Sustainability Index (DJSI). Le gouvernement lance une étude sur l'opportunité de renforcer les dispositions légales déjà existantes. Le Point de Contact National de

l'OCDE, réformé par la création d'un Conseil exécutif composé de quatre personnalités indépendantes ayant la plénitude des responsabilités, se voit confier un rôle clé.

3. Appui sur les leaders nationaux de la RSE. Le souhait est de renforcer le nombre des « entreprises pionnières », avec la conviction qu'elles se mettent ainsi dans une position d'innovation technologique qui leur donne un net avantage comparatif.
 4. Lien entre RSE et innovation. Il convient de disséminer la méthodologie RSE dans les PME, notamment en adaptant le système des « innovation vouchers ».
 5. Renforcement de la diplomatie néerlandaise qui doit jouer un rôle leader.
 6. Renforcement des contrôles sur les chaînes d'approvisionnement. Un prix du meilleur management de la chaîne de sous-traitance existe depuis 2007 organisé par la Dutch Association of Investors for Sustainable Development.
 7. Rôle modèle du gouvernement. D'ici 2010, la totalité des appels d'offre nationaux publics devront être « soutenables », c'est à dire intégrer des critères environnementaux et relatifs à la gestion de la ressource humaine.
- 2009 : Le gouvernement lance un processus de Peer Review du Point de Contact national de l'OCDE.

14. Portugal

- 2001 : Lancement du projet «*Todo o Terreno*» qui est un partenariat de développement public-privé visant à améliorer l'efficacité des mesures destinées à prévenir l'injustice et l'exclusion sociales.
- 2003 : Le ministère du travail et de la solidarité sociale décerne un prix annuel intitulé «*Prevenir Mais Viver Melhor no Trabalho*», parrainé par l'institut pour la sécurité, l'hygiène et la santé au travail, aux entreprises et autres organisations qui se distinguent dans les domaines de l'innovation et de l'amélioration de la prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles. D'autres prix existent : «*Merit Award*» pour l'engagement de personnes handicapées, «*Manuel Lopez Award*» pour les politiques de recrutement mettant en avant la dignité humaine, «*Agostinho Roseta Award*» pour les initiatives remarquables concernant le dialogue social.
- 2003 : Un séminaire sur la RSE est organisé par l'Institut pour le développement et l'inspection des conditions de travail (IDICT), sous l'égide du ministère du travail et de la solidarité sociale.
- 2004-2006 : Série de projets financés par le programme européen EQUAL , en particulier «*Développement de la RSE au Portugal*», «*Etre une PME responsable*», «*Réseaux de management et responsabilité sociale*», «*Responsabilité – investir sur la diversité*», etc. Il en est résulté un *Réseau thématique des organisations socialement responsables*.
- Mai 2005 : Un séminaire sur la RSE ciblant les personnes handicapées est organisé par le secrétariat national pour la réinsertion et l'intégration des personnes handicapées, dépendant du ministère du travail et de la solidarité sociale.
- Décembre 2006 : Le Portugal recense les initiatives de politique publique en matière de RSE.
- Janvier 2007 : Le Plan national d'action sur les «*appels d'offre publics verts*» est adopté en Conseil des ministres.
- Février 2007 – Janvier 2008 : Les Principes de bonne gouvernance pour les entreprises publiques sont approuvés par le Conseil des ministres. En relation avec la standardisation des activités en éthique et responsabilité sociale, deux standards sont publiés:
 - *Norma Portuguesa (NP) 4460-1:2007* – Ethique d'organisation – Lignes de conduite pour la préparation et l'application des codes d'éthique en organisation;
 - *Norma Portuguesa (NP) 4469-1:2008* – Système de management socialement responsable. Ce standard a été élaboré par le Comité technique portugais pour la Standardisation CT 164 «*Responsabilité sociale*», dont l'activité est assurée par l'Association Portugaise de l'Ethique d'Entreprise. Ce document a le statut de standard national. Il a été développé pour satisfaire les besoins des entreprises qui sont à la recherche d'une référence en matière de management de la responsabilité sociale de l'entreprise.

- Novembre 2008 : Création d'un Réseau national sur la responsabilité sociale dans lequel participe plus d'une centaine entreprises, institutions, universités et ONG afin de promouvoir la responsabilité sociale.
- Décembre 2008 : Déroulement à Lisbonne de l'International Meeting on Social Innovation and Transnational Cooperation "Powering a New Future", qui a rassemblé un nombre conséquent d'entrepreneurs sociaux du monde entier.
- 2009 : Le ministère du travail et de la solidarité sociale lance un programme de formation associant l'Inspection du Travail pour former les inspecteurs du travail à la promotion de la RSE à travers les bonnes pratiques. Il propose aussi aux entreprises un questionnaire d'auto-évaluation sur la RSE pour les inciter à développer cette démarche par elles-mêmes. Cette évaluation se concentre sur trois critères : la relation entre l'entreprise et ses employés, l'organisation du travail et la stabilité des relations professionnelles.
- Mai 2009 : L'Association portugaise d'éthique d'entreprise (Apee) organise un séminaire sur l'éthique et la responsabilité sociale dans le monde de l'après crise.

15. Royaume-Uni

- 1998 : Le gouvernement contribue à mettre sur pied une initiative du commerce éthique, initiative qu'il soutient et avec laquelle il collabore depuis. C'est une alliance tripartite regroupant entreprises, syndicats et ONG, qui oeuvre à améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement de ses entreprises membres.
- 2000 : Lancement du *Carbon Disclosure Project* : les entreprises doivent communiquer leur émissions de GES aux investisseurs. Lancement, avec le gouvernement des USA des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme définissant les règles de conduites pour les entreprises travaillant dans un environnement inséure.
- Mars 2000 : Le gouvernement britannique désigne un ministre de la responsabilité sociale des entreprises. Le rôle du gouvernement est défini ainsi : sensibiliser, créer un environnement propice encourageant les entreprises à adopter des pratiques responsables dans leurs opérations tant nationales qu'internationales et soutenir et encourager le respect des normes internationales de comportement des entreprises.
- Juillet 2000 : Adoption d'une Régulation de transparence pour les fonds de pension afin de protéger le consommateur.
- 2001 : *Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)* : Forum pour la collaboration entre les fonds de pension et autres investisseurs institutionnels sur les problématiques du changement climatique.
- Mars 2001 : Le gouvernement publie trois rapports sur la RSE, décrivant la politique du gouvernement et citant des exemples d'initiatives prises à l'appui des pratiques responsables des entreprises. Il explique aussi son approche sur un site internet. (cf <http://www.csr.gov.uk>)
- 2003 : Lancement de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives dans le cadre du G 8 d'Evian.
- 2004 : Le gouvernement inaugure la *CSR Academy* pour encourager les entreprises à développer les aptitudes et compétences nécessaires.
- 2005 : Le gouvernement adopte une stratégie interministérielle en faveur du développement durable et notamment un ensemble d'indicateurs clés de performance en ce qui concerne le reporting environnemental.
- Mai 2005 : Le groupe d'action pour les achats durables est chargé d'élaborer un plan d'action afin que le Royaume-Uni se classe en tête dans le domaine des achats durables au niveau de l'Union européenne d'ici à 2009.
- Décembre 2005 : Dans le cadre de la présidence britannique de l'Union européenne, le gouvernement organise une conférence sur la RSE et le secteur financier
- 2006 : Le point de contact national (PCN) OCDE est redéfini.

- 2006 : Le Royaume-Uni lance une norme mondiale pour la gestion du développement durable, BS 8900, qui établit les objectifs de durabilité vers lesquels les organisations devraient tendre ainsi qu'une méthode de mesure de leurs progrès.
- 2006 : Le *Companies Act* (Loi sur les sociétés) promet aux entreprises d'encourager les investissements à long terme et la transparence. Cette loi instaure la *Business Review*, qui oblige les entreprises cotées à rendre compte sur les questions environnementales, leurs travailleurs et les questions sociales/locales, dans la mesure nécessaire pour comprendre l'entreprise.
- 2007, lancement par le DFID de CoST, *Construction Sector Transparency*, initiative internationale visant à lutter contre la corruption dans le secteur du bâtiment.
- Avril 2009 : Le gouvernement publie sa stratégie contre la crise économique dans un rapport intitulé *New Industry, New Jobs*. Celui-ci met en avant l'action du gouvernement pour rétablir la compétitivité, la croissance et la productivité britannique sur la base d'un nouveau modèle respectueux de l'environnement et des hommes.
- Juillet 2009 : Le gouvernement lance une stratégie industrielle pour réduire les émissions de CO2 dans un rapport intitulé *The UK Low Carbon Industrial Strategy*. Ce plan vise à changer de façon radicale le paysage industriel britannique afin de réduire l'empreinte CO2 des industries du pays. Il souligne l'importance de la synergie entre le secteur privé et l'action de l'Etat.

16. Suède

- 1997 : Les agences gouvernementales ont l'obligation d'inclure les questions environnementales dans leur mode de fonctionnement et indiquer les progrès effectués dans leur rapport annuel.
- 1999 : Les entreprises d'une certaine taille doivent inclure des informations sur leur incidence environnementale (par exemple sur les rejets dans l'air et l'eau ainsi que sur l'utilisation de produits chimiques industriels) dans leurs rapports financiers annuels. Cette disposition concerne plus de 20 000 sites.
- Janvier 2001 : Les cinq plus importants fonds de pension publics suédois doivent inclure des considérations éthiques et environnementales dans leur politique d'investissement (loi spécifique pour le fond de pension national).
- 2002 : Lancement du « Partenariat suédois pour une responsabilité globale » pour promouvoir l'engagement des entreprises dans la promotion des droits de l'Homme, des droits fondamentaux du travail, la lutte contre la corruption et la protection de l'environnement, auquel sont associées organisations patronales, syndicales et ONG. Il organise des fora d'échanges de pratiques. Création d'une fonction d'ambassadeur chargé de la RSE pour animer ce partenariat.
- 2006 : La Suède actualise sa stratégie de développement durable. Cette politique couvre toutes les dimensions cruciales du développement durable (environnementales, économiques et sociales), qu'elle cherche à intégrer dans toutes les politiques.
- 2007 : Création du Conseil éthique qui est un instrument d'analyse du respect des critères environnementaux et éthiques de l'ISR dans les sociétés étrangères où les fonds détiennent des participations.
- 2007 : Le gouvernement adopte de nouvelles lignes de conduite pour le reporting des entreprises publiques. Le principe est soit d'appliquer les directives de la GRI soit d'expliquer pourquoi elles ne le sont pas.
- 2008 : Publication d'une liste d'entreprises respectant de bonnes règles de transparence (évaluations annuelles) par le fonds de pension national.
- Décembre 2008 : L'OGC (Office of Government Commerce), service du Trésor britannique ayant pour mission l'optimisation des achats publics de l'administration centrale, publie un guide à destination des acheteurs publics intitulé « Make equality count ». Le guide rappelle que le secteur public doit prendre en compte les devoirs particuliers qui lui incombent en matière de lutte contre la discrimination dans les politiques et les actions mises en place.
- 2009 : Les fonds de pension publics ont obligation de publier une liste des entreprises avec lesquelles ils collaborent pour promouvoir la RSE, en faisant état des progrès effectués par ces entreprises. En novembre 2009, le gouvernement organisera, dans le cadre de sa présidence de l'Union Européenne, un colloque sur les droits de l'homme dans la RSE.

II. Principaux points de convergence

On peut identifier cinq grands sujets dans lesquels les Etats étudiés investissent :

1. Le management du secteur public en tant qu'exemplaire de responsabilité sociale et environnementale assumée

Acteur économique replié sur ses fonctions régaliennes et ne conservant d'époques antérieures qu'une poignée d'entreprises publiques en charge de missions de service public, l'Etat s'efforce de faire jouer à son « domaine » un rôle économique actif dont la RSE est l'une des modalités : ce concept est, en effet, interprété comme une de voies par lesquelles l'Etat peut se moderniser en améliorant sa productivité, tout en jouant de ses capacités de levier et d'impulsion sur le reste de l'économie.

- L'importance des marchés publics dans l'économie nationale, évaluée supérieure à 15 % du PIB, a amené la plupart des Etats, encouragés par les directives européennes de 2004, à définir des politiques spécifiques encourageant des initiatives sociales et environnementales ainsi que facilitant l'accès des petites et moyennes entreprises. Quelques Etats les complètent par des objectifs chiffrés dans le cadre de plans nationaux (France, Portugal) ou des institutions (Groupe d'action pour les achats durables en UK).

- Les entreprises et établissements publics se voient attribuer un rôle exemplaire en matière de RSE en Belgique (adoption de la norme EMAS), en France (Club de développement durable des établissements publics et entreprises publiques), en Norvège (Livre blanc), au Portugal (Principes de bonne gouvernance pour les entreprises publiques et en Suède (depuis 1997).

- Les banques et institutions financières publiques se voient, de plus, attribuer un rôle de levier en matière d'Investissement socialement responsable en en Autriche (Plateforme des investissements socialement responsables), Belgique (Lois de 2003 et 2006 sur les fonds de retraite), au Danemark (Plan d'action 2008), en Espagne (Fonds de réserve de la sécurité sociale, projet de loi 2009), en France (Fonds de réserve pour les retraites, 2001, et Orientations de la Caisse des Dépôts et Consignations, 2008), en Italie (loi sur les retraites, 2003), au Luxembourg (adhésion de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat à l'IMS), en Norvège (Orientations éthiques du Fonds de pension national, 2004), Royaume Uni (Régulation sur la transparence des fonds de pension, 2001) et Suède (Loi sur le Fonds de pension national, 2001).

- Pour quelques pays, un rôle d'impulsion important est confié au Point de Contact national de l'OCDE : Allemagne, Finlande, Pays Bas, Royaume Uni au terme de réformes qui en élargissent la composition ou modifient la structure.

- La politique de coopération internationale de certains pays est, enfin, mise eu service de la promotion de la RSE : Allemagne (Politique de promotion des standards de RSE par la GTZ), Belgique (Lignes directrices de la société belge d'investissement, 2003 et projet de loi 2009), Danemark (initiatives de l'Agence Danoise de Coopération), France (Stratégie de développement social et environnemental de l'Agence Française de Développement), Irlande (Forum du secteur privé de l'Irish Aid), Norvège (recommandation du Livre blanc),

2. La régulation de la sincérité et de la lisibilité de l'information donnée par les entreprises à leurs actionnaires et clients

Cette préoccupation s'exprime souvent déjà par les lois et réglementations de sécurité sanitaire, environnementale et quant à l'étiquetage. Les Etats disposant de places boursières importantes se sont aussi dotés de réglementations cherchant le juste équilibre entre transparence et secret des affaires. Mais les toutes dernières années ont vu se mettre en place des règles, préalablement négociées avec les intéressés, pour accroître la lisibilité et la sincérité de l'information délivrée par les entreprises.

- La France a fait figure de pionnière avec les dispositions de sa loi de 2001 sur les « nouvelles régulations financières » exigeant des entreprises cotées qu'elles incluent des données extra-financières relatives au social et à l'environnement dans leurs rapports annuels de gestion remis aux actionnaires. Un décret a identifié une liste des sujets sur lesquels ces rapports devraient porter. La loi sur la sécurité financière de 2003 a complété le dispositif en définissant des règles de transparence sur les contrôles internes pour se prémunir des risques.
- Dès 1999 la Suède avait imposé aux entreprises, au-delà d'une certaine taille, de fournir des informations sur l'incidence environnementale de leurs activités dans leurs rapports annuels et a, depuis, élargi ces obligations au domaine social.
- La Grande Bretagne avait lancé dès 2000 le Carbon Disclosure Project faisant obligation aux entreprises de communiquer sur leurs émissions de GES à leurs investisseurs, et elle a adopté en 2006 le Company Act qui impose aux entreprises cotées à la Business Review, l'obligation de communiquer sur les questions environnementales et sociales de nature à éclairer les actionnaires sur leurs orientations.
- La Belgique a adopté dès 2002 une loi organisant l'attribution d'un « label social » pour des produits dont les entreprises productrices s'engagent ensuite à régulièrement démontrer qu'ils respectent les huit conventions fondamentales de l'OIT. En 2004, une autre loi a imposé aux organismes de placement collectif de publier un rapport annuel précisant dans quelle mesure des critères éthiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte dans les décisions d'investissement.
- Le Danemark a imposé, dès 2001, aux entreprises bénéficiant de marchés ou de subventions publics de respecter des obligations sociales supplémentaires, puis, par un amendement au Danish Financial Statement Act de 2008, aux 1100 plus grandes entreprises du pays d'inclure des informations RSE dans leur rapport annuel.
- Le Livre blanc norvégien sur la RSE, fruit d'une large concertation, ayant recommandé, en janvier 2009, de rendre obligatoire les rapports annuels extrafinanciers des grandes entreprises, cette disposition a été insérée dans l'Accounting Act par amendement.
- Aux Pays-Bas, The Accounting Standard Board de 2003 puis un amendement au code civil de 2005 ont créé l'obligation, pour les sociétés cotées, de fournir des informations sociales et environnementales. L'étude annuelle menée par le

gouvernement cherche à vérifier la sincérité de ces informations. En outre, un prix de la meilleure gouvernance de la chaîne de sous-traitance est délivré chaque année, depuis 2007, par The Association of Investors for Sustainable Development.

Une seconde approche passe par l'élaboration de normes nationales ou internationales certifiables que les entreprises sont fortement incitées à adopter.

Depuis 2004, le classement annuel effectué par le gouvernement néerlandais s'appuie sur un standard national établi à partir de 10 catégories d'indicateurs : le Transparency Benchmark. En 2003, le gouvernement britannique a lancé, avec la complicité de son homologue français, l'Initiative pour la transparence des Industries Extractives, qui entend devenir un standard mondial de lutte contre la corruption et pour la transparence, puis, en 2006 la norme BS 8900 pour la gestion du développement durable. Le gouvernement portugais a conçu en 2007 et 2008, au terme d'une vaste consultation, deux standards : les « normes portuguesas 4460-1 et 2 », l'une sur la préparation des codes éthiques, l'autre sur le système de management socialement responsable.

3. La définition de priorités thématiques

Nombreux sont les pays qui ont élaboré des politiques de promotion de l'emploi des handicapés, de l'égalité entre genres, de lutte contre les discriminations et d'insertion sociale des exclus qui font recours à une large gamme d'incitatifs : marchés publics (la plupart), conférences (la plupart), labels (Belgique, France), prix (Allemagne, Autriche, Portugal), lois définissant un cadre contractuel (pour les associations de défense des handicapés avec les entreprises (Allemagne))

Quelques pays ont choisi des approches en termes d'exclusion : Fonds de pension norvégien des retraites (armes létales non discriminantes, tabac, alcool, etc.), projet de loi belge interdisant les investissements financiers dans des entreprises de pays ne respectant pas les traités fondamentaux.

4. L'organisation des échanges entre les différentes « parties prenantes » de la RSE

Les Etats se pensent aussi comme des vecteurs d'une démocratie où le compromis est la forme de régulation la plus souhaitable.

Des organes spécifiques sont fréquemment créés pour impulser une dynamique de dialogue autour de la RSE : Forum national sur la RSE en Allemagne (2009), Plateforme ISR, CSR Austria et respACT (2001, 2002 et 2005), Bureau unique des labels en Belgique (2006), The Copenhagen Center et le Conseil de la Responsabilité Sociale au Danemark (1998 et 2008), Comité technique consultatif sur la RSE en Espagne (2005), Forum éthique et Comité sur l'investissement international et les entreprises multinationales en Finlande (2001 et 2004), Ambassadeurs chargés de la RSE en Suède et en France (2002 et 2008), Centre de connaissance et d'information sur la RSE (Pays-Bas 2004), projets de Médiateur de la RSE et de points focaux aux ministères des affaires étrangères et du commerce et de l'industrie (Norvège 2009), Réseau national de RSE au Portugal (2008), Ministre de la RSE en Grande Bretagne (2000) et Conseil éthique en Suède.

La France a choisi une formule discontinuée de fora ouverts à l'ensemble des acteurs : le « Grenelle de l'environnement » s'est ainsi déroulé à l'automne 2007 ; son atelier sur la RSE

a fait des propositions qui ont été intégrées dans une première loi Grenelle I adoptée en juillet 2009. Un « Grenelle de la mer » s'est tenu pendant l'été 2009 dont les propositions sont à l'étude.

D'autres formes d'impulsion existent.

Ainsi des labels et prix déjà signalés, dont plusieurs visent à favoriser la stimulation sur l'ensemble des sujets de RSE. C'est le cas du label social belge déjà évoqué. Les Pays Bas ont mis en place dès 2004 un mécanisme d'analyse comparative des plus grandes entreprises nationales en termes de RSE débouchant sur un classement aux effets de compétition. Plusieurs gouvernements ont favorisé l'émergence d'agences de notation sur critères RSE, telle VIGEO ou le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale en France. Le Danemark a conçu un « CSR Compass » qui propose une aide pour élaborer des codes de conduite d'entreprises ainsi qu'un site Internet d'échanges de bonnes pratiques (en projet en France).

5. La définition d'orientations globales prenant la forme de « stratégies et plans nationaux de responsabilité sociale des entreprises »

Sujet de dialogue considéré avec les acteurs économiques et sociaux comme important car il aborde des questions essentielles touchant à la compétitivité internationale, à la modernisation de l'économie, à la préservation de l'environnement et à la consolidation de valeurs fondatrices de nos sociétés, la responsabilité sociale des entreprises est aujourd'hui envisagée par plusieurs gouvernements comme méritant d'être érigée au statut de « stratégie nationale » mobilisatrice.

L'apparition de cette terminologie ou de formulations voisines se situe dans la filiation des « stratégies nationales de développement durable » dont le principe est issu des conférences de Rio et Johannesburg. La RSE est, en effet, si l'on retient la définition la plus complète du développement durable, la déclinaison entrepreneuriale de celui-ci. Mais l'intérêt que suscitent aujourd'hui ces « stratégies RSE » est aussi significative de la reconnaissance du fait que la conception de la RSE, jardin privé des seuls chefs d'entreprises choisissant en toute souveraineté d'en faire plus que ce que la loi leur impose, est définitivement obsolète (après avoir été largement une myopie).

La « stratégie nationale de compétitivité » définie par la Finlande en 2004 comprenait des développements très importants sur la RSE. La « Stratégie interministérielle pour le développement durable » de la Grande Bretagne, publiée en 2005 incluait des indicateurs de performance pour le rapportage environnemental. Le gouvernement fédéral belge a adopté en 2006 un « Plan d'action en faveur de la RSE » complétant celui sur le développement durable adopté deux ans plus tôt. Le Danemark a retenu la même terminologie en 2008, après avoir publié en 2006 une « Stratégie pour le renforcement des efforts susceptibles de promouvoir une technologie efficiente sur le plan environnemental ». L'Allemagne a publié en juillet 2009, après une gestation d'un peu plus d'un an qui a mobilisé, via un « Forum national de la RSE », l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, un « Plan d'action de la RSE ». La France examine actuellement avec intérêt la proposition de sa Commission nationale consultative des droits de l'Homme, organisme consultatif placé auprès du premier ministre, qui a recommandé, en avril 2007, la définition d'une stratégie nationale de RSE.

Conclusion

Les politiques nationales publiques de responsabilité sociale des entreprises existent bien, en Europe, nous les avons rencontrées. Leurs similitudes et convergences frappent l'observateur attentif, même si l'on manque de beaucoup d'informations du fait que les politiques de RSE sont souvent incluses dans des programmes qui portent d'autres noms : en France, il est frappant que ce soit le « Grenelle de l'environnement » qui ait proposé un élargissement de l'application de la « loi NRE » de 2001 qui porte sur l'ensemble des sujets de la RSE.

Les moteurs d'une convergence où les pouvoirs publics jouent un rôle clé sont de plusieurs sortes et leur totalité exerce un effet puissant :

- une opinion publique mondiale de plus en plus homogène et exigeante vis-à-vis des entreprises
- la concurrence internationale qui pousse les entreprises à considérer que les innovations et la meilleure gouvernance auxquelles pousse la RSE est un avantage comparatif
- la montée en puissance de concepts considérés de plus en plus comme incontournables tels le principe de précaution, la diligence due
- la crise financière récente qui a créé un appétit de contrôle public sur le secteur financier
- le développement d'un risque juridique national et international lié à la complexité du paysage juridique international : lois et règlements nationaux, lois nationales aux effets externes, traités internationaux fondamentaux, coutume, jurisprudences nationale (« la loi des Nations » selon la justice américaine) et internationale s'entremêlent et forment un magma inextricable et contradictoire.

L'Union européenne a certainement un rôle à jouer pour que de la clarté pénètre dans cette obscurité, encourageant cette convergence. Elle l'a déjà partiellement fait par les nombreuses directives qui balisent la RSE dans les domaines du social, de l'environnement, des marchés publics.